



Ville de Saint-Denis-en-Bugey

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Mardi 6 mai 2025 A 18 H 30

Présents : Pascal COLLIGNON, Béatrice RIQUELME, Guy CAGNIN, Marie-Madeleine DIALLO, Jean-Marc FOGOLIN, Valérie CAUWET-DELBARRE, Claude LABAT, Viviane MAZUE, Véronique MALEYSSON, Géraldine VOLUET, Yvon BABLON, Florence FER-RANHO, Sandrine DELERIS, Marie-Line GELEOC.

Excusés :

Salvador PARINI a donné pouvoir à P. COLLIGNON
Henri-Pierre ZITO a donné pouvoir à S. DELERIS

Absents :

Michaël BRAZ
Julien RIVAUX
Arnaud BEGOT

Secrétaire de séance : Marie-Line GELEOC

Début de la séance : 18h30

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Intervention de l'association « Patrimoine de Saint Denis en Bugey- Les enfants de la Tour » pour présentation projet restauration des fresques
- 2/ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3/ Demande de subvention CCPA piste cyclable rue Pierre Curie, Av St Exupéry
- 4/ Demandes de subvention travaux Mairie
- 5/ Accroissement temporaire d'activité
- 6/ Décisions du Maire

1/ Intervention de l'association « Patrimoine de Saint Denis en Bugey – Les enfants de la Tour » pour présentation projet restauration des fresques

Madame MALEYSSON présente le projet de restauration des fresques et vitraux en présence de Monsieur Ludovic OGER, Président de l'association. Elle fait un rappel historique et souligne que Monsieur PAULIN, l'artiste qui a peint les fresques, s'est inspiré des habitants de la commune pour pendre les personnages des fresques. Elle présente un état des lieux et annonce le protocole de restauration. La durée des travaux est estimée à 3-4 mois. Elle fait de même pour les vitraux. Les travaux s'élèveraient à 80 147 € TTC. Ces travaux pourraient être financés par une souscription lancée par la fondation du patrimoine afin de récolter des dons de particuliers ou d'entreprises avec accès au crédit d'impôt ou de mécènes. Le financement serait complété par des subventions de la fondation du patrimoine et des collectivités ainsi que par l'association via ses manifestations.

Pour lancer la souscription, il est nécessaire de signer une convention tripartite entre la mairie, la fondation du patrimoine et l'association. Le chantier ne pourra débuter que lorsque la somme HT des travaux sera atteinte. La Mairie serait porteuse du projet, paierait les factures et encaisserait le montant HT des travaux via la fondation du patrimoine et l'association. Elle récupérerait la TVA deux ans après via le FCTVA.

Concernant les manifestations de l'association, en plus de celles proposées chaque année, il sera de nouveau proposé des concerts dans l'église et une exposition au château des Allymes. Une visite guidée du patrimoine de St Denis sera également prévue après la messe de la St Denis par Monsieur Cédric SOULIER.

Monsieur le Maire demande le devenir de ce projet si l'association venait à se mettre en sommeil avant la fin ou si la somme attendue n'est pas atteinte.

La réponse est que la mairie choisira les travaux à financer sur le patrimoine avec la somme obtenue.

Le conseil se réunira prochainement afin de discuter de la suite à donner à ce projet.

2 / Approbation du compte rendu de la séance du 27 mars

Le compte rendu de la séance du 27 mars 2025 est adopté sans observation

3/ Demande de fonds de concours CCPA piste cyclable

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'initialement la CCPA ne subventionnait que la création de piste cyclable. Il s'est avéré que peu de collectivités peuvent prétendre à cette aide, le manque de place empêche ces créations. La CCPA a donc décidé d'octroyer le fonds de concours pour les aménagements pour piste cyclables comme nous avons fait rue Pierre Curie et Av St Exupéry. L'aide pourrait s'évaluer à 24 311 €. Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire a demandé le fond de concours piste cyclable.

4/ Demande de subvention Travaux Mairie

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une demande de subvention avait été faite pour le projet complet vestiaire et rénovation mairie. Le Conseil départemental, dont les budgets subvention sont en baisse, a décidé de ne prendre en compte que les vestiaires et nous demande de redéposer une demande de subvention pour la rénovation de la Mairie sur 2026. Monsieur le

Maire précise qu'il n'y aura par contre qu'un seul appel d'offre. Il indique également qu'une demande à la CCPA sera faite au nom du fonds de concours ainsi qu'à l'Etat au titre de la DETR. Le Conseil valide à l'unanimité.

5/ Accroissement temporaire d'activité

Monsieur CAGNIN rappelle à l'assemblée que suite à l'arrêt de travail d'un agent, le service technique s'est trouvé en sous-effectif et certains travaux ont été laissés en suspens. A compter d'avril, un agent a été embauché pour effectuer le remplacement de l'absence. L'agent en arrêt va reprendre à mi-temps thérapeutique et il est proposé de garder l'agent qui a fait le remplacement au mois jusqu'à fin juin à temps plein pour palier à l'accroissement d'activité du aux activités printanières. Le conseil valide, à l'unanimité, la création d'un emploi pur accroissement temporaire d'activité.

Le conseil se propose de réfléchir à la pérennité de ce poste en ayant la perspective du déménagement et du départ en retraite.

6/ Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'a fait aucun droit de préemption et informe les élus des 4 décisions concernant les renouvellements de concessions cimetières.

Date à retenir : Réunion de groupe le lundi 2 juin à 18h

Monsieur le Maire indique aux élus la fréquentation 2024 pour le service Touquan sur la commune

Madame MAZUE demande aux responsables du CMJ des informations concernant le panneautage de la zone sans tabac et à Monsieur le Maire des informations concernant l'occupation du domaine public par les terrasses des professionnels. Monsieur le Maire rappelle que le principe de la commune a toujours été de faire travailler les commerçants en leur octroyant la gratuité.

La séance est levée à 19h30.

Le Président

Le Secrétaire